

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
COLLEGE NATIONAL DES ENSEIGNANTS ET PRATICIENS DE GENETIQUE
MEDICALE
Angers – 14 janvier 2004**

1. Amendement Garraud (délit d' IIG)

Didier LACOMBE a fait un courrier en son nom pour s'inquiéter de cet amendement puisqu'il s'agit d'un député de la Gironde. Il a eu une réponse mais de toutes façons l'amendement a été retiré. Il faut cependant rester vigilant et solidaire de nos collègues gyneco-obstétriciens sur ce point.

2. Plaquette "Comprendre la Génétique" (F.Cornelis)

10000 exemplaires ont été tirés qu'il est possible de demander à F.Cornelis (francois.cornelis@lrb.ap-hop-paris.fr). Actuellement seulement 3500 plaquettes ont été distribuées.

3. Situation financière du collège et financement des enseignements aux DES (S.Manouvrier)

Les choses suivantes ont été décidées :

- Les personnes n'ayant jamais cotisé seront supprimées de la liste des membres du collège et ne recevront plus les informations distribuées par la secrétaire
- Remboursement des frais de déplacement et logement (diminués si besoin du prix de la cotisation) pour les membres du collège venant faire cours aux DES
- Cotisations inchangées (22,5 euros pour les PUPH, 15 euros pour les MCU et PH et 10 euros pour les internes et les CCA)
- Sylvie MANOUVRIER-HANU prend contact avec les Universités ayant un DES en formation pour obtenir une subvention

4. Tarification des consultations de génétique médicale (C.Moraine, P.Sarda)

Il y a deux types de tarification possible :

- Directement liée à l'activité : par exemple par consultation. La tarification prévue actuellement par le ministère ne correspond absolument pas à la spécificité de notre discipline qui demande de longues heures d'entretien et de travail par patient
- Enveloppe MIGAC : Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation. Le MICAC est financé au niveau national et l'argent est alloué contractuellement par les ARH sur leur enveloppe

régionale. Les MIGAC concernent les missions d'intérêt général (enseignement, recherche, innovation, rôle de recours etc...) mais aussi les accompagnements des COM.

Il y a donc danger que la génétique soit tarifée à la consultation, et il serait plus opportun que la génétique se fasse reconnaître dans l'enveloppe MIGAC.

Une commission regroupant Claude MORAIN, Sylvie ODENT, Henri PLAUCHU ou Patrice EDERY va se réunir pour constituer une grille des consultations harmonisée sur le plan national, et pour établir un texte qui permettra d'aborder le problème auprès du ministère. Ce courrier sera d'abord envoyé au nom du collège, puis un rendez-vous sera pris auprès de la personne qui s'occupe des tarifications au ministère pour discuter directement de ce dossier avec elle.

Deux suggestions sont émises pour valoriser les consultations de génétique :

- Ségolène AYME : Essayer de faire entrer les consultations de génétique dans l'appel d'offre « labelisation des maladies rares » qui sortira dans le courant de l'année.
- Sylvie MANOUVRIER-HANU : Essayer de faire entrer les consultations de génétique dans le cadre des consultations multidisciplinaires (codifiées ½ hospitalisation de jour).

5. CNU 2004

Résultats du vote pour le renouvellement des membres du CNU :

PU-PH nommé : Serge AMSELEM

PU-PH élus: Didier LACOMBE, Nicole PHILIP

PU-PH restants: Thierry FREBOURG, Philippe JONVEAUX, Arnold MUNICH

MCU-PH nommé: Eric BIETH

MCU-PH élue : Francine MUGNERET

MCU-PH restants: Jean-Luc LAI, Danielle FENEUX, Marie-France PORTNOI, Isabelle TOUITOU

Président : Arnold MUNICH

6. Conseillers en génétique

L'amendement a été voté sur la création de la profession de conseiller en génétique.

7. Dossier type de génétique médicale (H.Dollfus)

Hélène DOLLFUS propose l'établissement d'un dossier type de génétique médicale. En effet, un dossier

unique patient est demandé dans beaucoup de villes pour l'accréditation et se pose le problème de la confidentialité liée à notre discipline. Certains services s'y opposent. Par exemple, à Lille, seules les données administratives sont communes accessibles sur le web, les données génétiques sont gardées localement sous forme papier. En Angleterre, une dérogation a été mise en place basée sur la particularité de la génétique (dossier familial).

Il est demandé à chacun d'envoyer son dossier type comme modèle à Hélène DOLLFUS.

8. Psychologues en génétique

Le rapport fait par la commission a été finalisé et envoyé par email au membres du collège le 9 septembre 2003.

Pour le bureau :
Isabelle Touitou
Didier Lacombe